



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 16 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize mai à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 09/05/2022

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Bruno FAES, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Edmond GENDARME, Céline COUÏC, Laurent ROBIN, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés :

Etaient absents et non représentés : Jean-François DABILLY (pouvoir à André GUIGNARD), Arnaud DE BELINAY (pouvoir à Dominique CHAINE), Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

2022-30 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Après avoir entendu le rapport de Mme ou M. le maire,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à titre permanent, le cas échéant).

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A composée de Mmes et MM, membres titulaires : Jean-François DABILLY, André GUIGNARD, Edmond GENDARME.

Mmes et MM, membres suppléants : Laurent ROBIN, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX.

Liste B composée de Mmes et MM, membres titulaires : /

Mmes et MM, membres suppléants : /

AR PREFECTURE

086-218602720-20220516-CM2022_30-DE
Regu le 18/05/2022

1°) - Membres titulaires :

sièges à pourvoir (SAP) : 3

suffrages exprimés (SE) : 19

Quotient électoral (QE) : suffrages exprimés / nombre total de sièges à pourvoir : 6.33

nombre de voix obtenues par la liste A (VA) : 19

nombre de voix obtenues par la liste B (VB) : 0

➤ Répartition des sièges Le nombre de siège(s) obtenu(s) (SO) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste A : $VA/QE = 3.16 = 3$ (nombre entier) = SOA

Liste B : $VB/QE = \dots = \dots$ (nombre entier) = SOB

Cette première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir 3 sièges
- à la liste B d'obtenir 0 sièges

Le total des sièges pourvus est de : 3 siège (s)

➤ Attribution du siège restant :

le reste de la liste A est égal à : $VA - (SOA \times QE) = 0$

le reste de la liste B est égal à : $VB - (SOB \times QE) = 0$

la liste A (ou B) ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

2°) - Membres suppléants :

Procéder, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires (article L1411-5 du CGCT)

3°) - Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

M. DABILLY Jean-François
M. GUIGNARD André
M. GENDARME Edmond

Membres suppléants :

M. ROBIN Laurent
M. FAGES Frédéric
M. LEDOUX Patrick

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le **17 MAI 2022**

Le Maire
Dominique CHAINE



AR PREFECTURE

086-218602720-20220516-00000210-DE
Commune de Thuré

Conseil municipal du 6 mai 2022 – Salle des mariages - Mairie de Thuré

Regu le 18/05/2022